



28, 29 et 30 août 2020

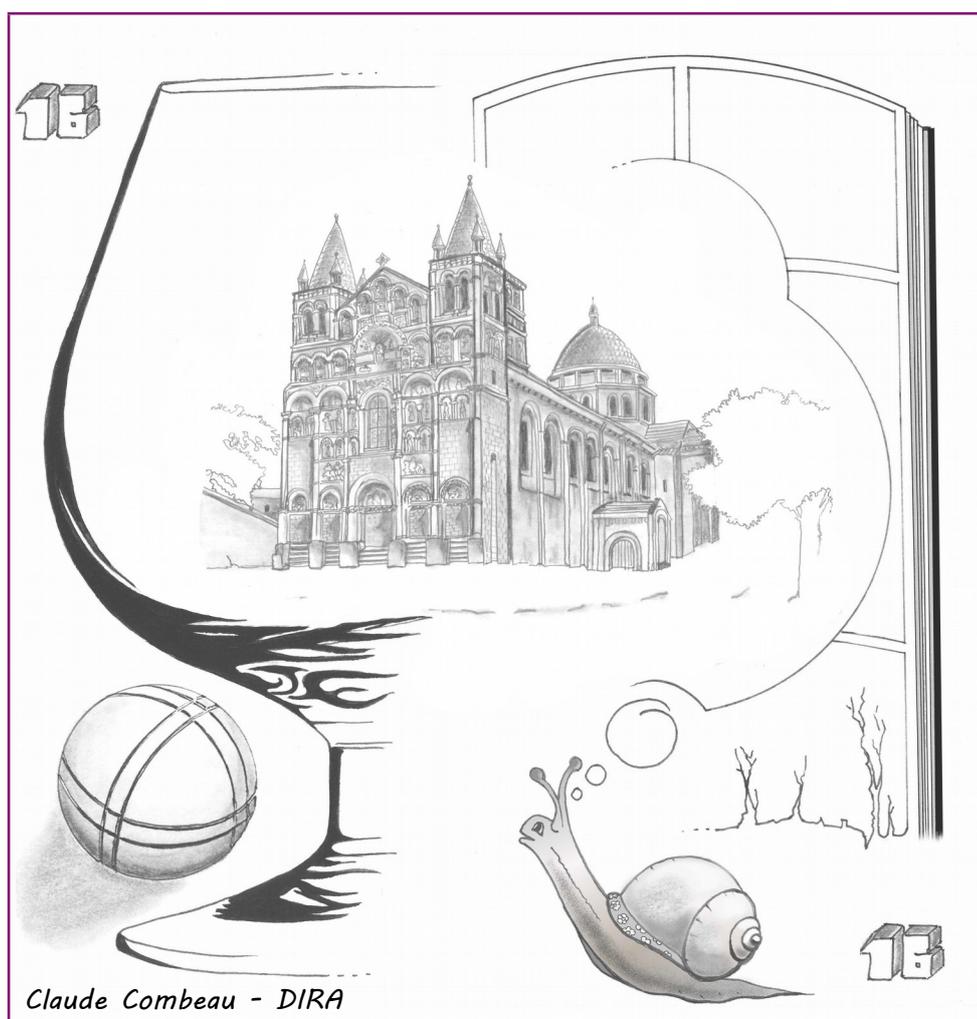
47^{ième}

Challenge National
de Pétanque

à

St Yrieix sur Charente

Dossier
d'inscription



**BANQUE FRANÇAISE
MUTUALISTE**
LA BANQUE DE CHAQUE AGENT DU SECTEUR PUBLIC



SOMMAIRE

Le mot de la directrice départementale des territoires.....	3
Le mot du directeur de la Direction interdépartementale des routes Atlantique (DIRA).....	4
Le mot de Madame la Présidente fédérale.....	5
Le mot de M. le Président de l'URASCE.....	6
Le mot de M. le Président du comité départemental de pétanque.....	7
Le mot de M. le Président organisateur.....	8
En Région Nouvelle Aquitaine : La Charente.....	9
Gastronomie.....	11
Petite leçon de Charentais.....	14
L'Agglomération d'Angoulême.....	15
Saint-Yrieix-sur-Charente.....	15
INFORMATIONS PRATIQUES.....	16
Situation du boulodrome et du camping municipal de SAINT YRIEIX.....	16
hébergement.....	17
Soirée du vendredi et du samedi.....	18
Restauration.....	18
Plan de Situation.....	19
Pour se déplacer.....	19
Programme des sportifs.....	20
Programme des accompagnateurs.....	21
Nos engagements développement durable.....	22
L'inscription au challenge.....	24
Règlement Sportif.....	25



PRÉFECTURE DE LA CHARENTE

Angoulême, le

19 FEV. 2020



Lettre de soutien
de la directrice départementale des
territoires de la Charente

En 2016 les bénévoles de l'ASCE 16 vous ont accueilli pour leur premier challenge national. Pour une première, le week-end de pétanque fut une réussite sous un soleil torride.

4 ans plus tard, les revoilà avec l'envie de faire mieux, l'envie de vous faire découvrir un peu plus encore les richesses de la Charente et de vous faire passer un très beau week-end de sport et de détente à la mode « charentaise ».

Comme en 2016, le challenge sera l'occasion de promouvoir le développement durable et éco-responsable, ce que démontre l'organisation de la manifestation : déplacements collectifs, vaisselles réutilisables et produits gastronomiques en circuits-courts.

Je souhaite un excellent séjour à tous les participants en terre charentaise, et c'est avec plaisir que j'apporte mon soutien à l'organisation du 47ème Challenge National de Pétanque.

La directrice départementale des territoires,

Bénédicte Génin



PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

Direction interdépartementale des routes Atlantique

Bordeaux, le – 6 MARS 2020

Secrétariat général

Le directeur interdépartemental des routes Atlantique

à

Monsieur le président de l'ASCE 16
CEI de Mansle-Ruffec
ZA des Maisons Rouges
16460 CHENON

Nos réf. :
Vos réf. :
Affaire suivie par : Olivier VERNIEUWE
Olivier.vernieuwe@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 05 57 81 65 35- Fax : 05 57 81 64 91
Courriel : sg.dira@developpement-durable.gouv.fr

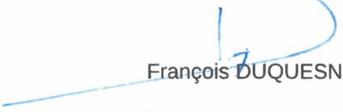
Objet : organisation challenge national de pétanque 2020

J'apporte tout mon soutien à l'ASCE 16 pour l'organisation du challenge national de pétanque qui se déroulera du 28 au 30 août prochain.

Vous pouvez compter sur les agents bénévoles de la DIR Atlantique du département de la Charente, leur bienveillance et leur professionnalisme, pour assurer un week-end convivial et sportif à l'ensemble des boulistes.

Je souhaite à tous les compétiteurs un agréable séjour en terres charentaises.

Le directeur interdépartemental
des routes Atlantique


François DUQUESNE



La défense, le 24 février 2020

Le mot de la Présidente de la FNASCE
47e challenge national de pétanque 2020

L'ASCE 16 organise du 28 au 30 août 2020, le 47e challenge national de pétanque.

Une occasion privilégiée de découvrir la Charente et ses innombrables trésors architecturaux et gastronomiques.

C'est sur le boulodrome départemental que le challenge national 2020 de pétanque fait une nouvelle fois étape à Saint-Yrieix, près d'Angoulême pour vous faire apprécier ces superbes infrastructures en venant taquiner le cochonnet !!

Une immersion totale au pays de la cagouille où la popularité de grands champions du jeu de boules y disputent des parties acharnées en faisant rouler ces sphères avec passion...

Je remercie Alain MORISSON, Président de l'ASCE 16, ainsi que toute son équipe dynamique et motivée, pour l'organisation de ce challenge et qui mettra, comme en 2016, tout en œuvre pour vous accueillir dans les meilleures conditions.

Je vous souhaite un très beau challenge, avec de magnifiques parties en doublettes. Que les meilleurs gagnent !

La Présidente de la FNASCE

Josette GAU

Fédération Nationale des Associations Sportives Culturelles et d'Entraide (FNASCE)

Ministère de la Transition écologique et solidaire
Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales
Arche Sud – 92055 La Défense cedex
Tél. : 01 40 81 32 88 – Courriel : fnasce@i-carre.net – Site : www.fnasce.org
Association déclarée, régie par la loi du 1er juillet 1901, agréée par le ministère de la Jeunesse et des Sports.
Association reconnue d'utilité publique par décret du 20 août 2015

16



Unissons-nous tous dans notre belle
Région Limousin-Poitou-Charentes
Avec énergie et enthousiasme !
Soyez les bienvenus dans notre jolie
Charente qui déborde de mille trésors
Et venez profiter d'un bon week-end de détente !

17

L'Asce est une grande famille où le
Partage est le grand maître mot, et le
Challenge de pétanque en est un moment fort !

Venez « taper » dans le cochonnet
Ou simplement soyez accompagnateur, mais
Urgemment inscrivez-vous car vous le
Savez les places sont limitées !

23

79

Attendez-vous à faire une superbe fête,
Toute l'équipe de l'Asce 16 au complet
Travaille, réfléchit, prépare avec
Entrain et une réelle envie de bien faire,
Nul doute que vous ne serez pas déçu, donc
Direction la Charente, le 28 Août 2020 !

!

87

Frédéric EDELY
Président de l'Urasce Limousin-Poitou-Charentes

86



COMITE DEPARTEMENTAL DE PETANQUE ET DE JEU PROVENCAL DE LA CHARENTE

Au nom du Comité Départemental de Pétanque de la Charente, nous sommes très heureux et fiers de vous accueillir une nouvelle fois les 28, 29 et 30 Août 2020 au sein de notre structure, le Boulodrome « Gilbert LOUIS » afin que vous puissiez pratiquer notre discipline dans ce grand moment organisé par l'ASCE16.

Ce NATIONAL, interne à vos structures de travail, vous permettra j'en suis sûr d'apprécier non seulement les phases de jeux, l'organisation et l'accueil mais aussi une pratique des plus populaires en France et en Navarre : la Pétanque.

Moment convivial, loisir, récréatif mais néanmoins moment important de compétition d'où sortiront le 30/08/2020, les meilleurs d'entre vous qui pourront prétendre à un titre honorifique de Champion de France.

Je souhaite et espère que vous aurez quelques petits instants afin de visiter notre très belle région et pour celles et ceux qui ne connaissent pas encore, goûter à nos productions locales qui sont, entre autre le Pineau et le Cognac (Bien entendu avec modération).

Je sais que l'équipe d'Angoulême vous a encore peaufiné cette organisation depuis déjà de longs mois afin que la seule préoccupation qui sera la vôtre en ces jours de compétition soit le plaisir. Plaisir de jouer à la Pétanque, plaisir de gagner, plaisir de se retrouver, plaisir de profiter pleinement de ce moment qui sera j'en suis sûr trop court car c'est bien connu les bons moments de la vie sont toujours les plus courts.

Vous êtes dans le pays de la cagouille (escargot en Charentais) plus particulièrement le « petit gris » et pourtant vous allez vous apercevoir que tout va aller très vite. Les jeux vont s'enchaîner, les parties gagnées ou perdues vont vous permettre de mettre tout votre savoir-faire au lancer de la boule, au métrage du point, à la stratégie de jeu, à la gagne comme on dit mais je suis certain au vu de l'organisation que perdants ou gagnants, chacune et chacun y retrouveront ce qu'ils viennent chercher dans ces 2 jours de SPORT PETANQUE.

Bienvenu encore à vous toutes et tous en Charente et vive le Sport Pétanque.

Le Président du CD16

Eric HERVOUET

Le mot de M. le Président organisateur

Coucou nous revoilou !

Il y a 4 ans, déjà... dans l'été 2016, la petite et discrète Asce 16, organisait le tournoi national de pétanque, eh bien, voici qu'elle est en manque ! En manque, mais pour qu'elle raison ? Serait-ce comme une démangeaison ? Oui, c'est cela, une bête nous a piqué et elle nous a bien contaminé, comme un virus au fond de nous et cela nous a rendus fous !

Fous ?

Fous de vouloir réorganiser ce tournoi avec ferveur et beaucoup de joie, fous de rassembler toutes nos idées, au sein de notre belle Asce, fous de faire des tas de réunions pour une organisation en parfaite union, fous de vouloir mettre toute l'énergie pour que vous soyez tous ravis, fous d'espérer pouvoir faire encore mieux afin de vivre des moments merveilleux, fous tout simplement de faire la fête et d'avoir des souvenirs plein la tête !

Oui à l'Asce 16, nous sommes fous, et la folie ça compte beaucoup ! Le projet est déjà bien avancé, et nous continuons sur notre lancée, car nous savons qu'en Août 2020, quand vous viendrez de près, ou de loin, nous, les « cagouillards charentais », serons évidemment enchantés !

Enchantés ?

Enchantés de vous voir à nouveau, dans notre département si beau ; enchantés d'entendre par çï par là vos accents chantants, vos blablas ; enchantés d'entendre dès le matin vos boules lancées, tapées sur le terrain ; enchantés d'entendre vos cris de joie quand vous gagnerez quelquefois ; enchantés de partager avec bonheur, les repas et les soirées jusqu'à plus d'heure ; enchantés de vous faire déguster, tous nos bons produits charentais ; enchantés d'emmener les accompagnateurs, au pays du Cognac, en plein coeur ; enchantés d'avoir donné du temps, pour que vous veniez et repartiez contents ;

Comme vous l'avez bien compris, les belles amitiés n'ont pas de prix, et c'est avec un enthousiasme certain, que l'on vous attend en Août prochain !

Le Président, Alain Morisson,
et toute l'équipe à l'unisson :

Sylvie, Cécile, Anne, Pascale, Joël,
Catherine T, Nathalie, Michelle,
Françoise, Marie-Hélène, Mickaël, Eric
Catherine G, Véronique, Frédéric,
Jacqueline, Pierre, Christine

vous attendent impatiemment
pour vivre ces bons moments !

Pour le Président, Framboise
Alain Morisson

EN RÉGION NOUVELLE AQUITAINE

Du Pays Basque au Poitou, Du Périgord à la Charente-Maritime, sur la route :
la Charente.

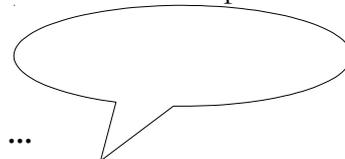


En **Charente**, on embarque à bord d'une gabare et l'on se laisse dériver le long du fleuve, ou alors on prend son bâton de pèlerin pour découvrir les merveilles romanes essaimées sur la route de Saint-Jacques.

Partout la magie opère. Partout le merveilleux et l'étonnant l'emporte sur l'histoire.

o o o

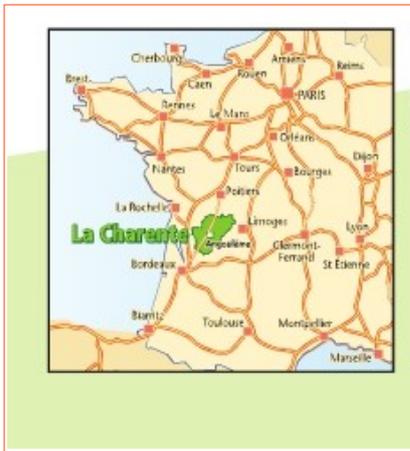
Des murs & des bulles ...



Angoulême reconnue à travers le monde comme Capitale Internationale de la Bande Dessinée expose depuis 1982 le 9^e art sur ses murs. Une 20^e de murs peints sont découvrir

Pourquoi venir en Charente ?

Pour nous, bien sûr, mais pas que ...



Parce que **la Charente** est un territoire préservé qui recèle des trésors d'architecture romans, des sites archéologiques uniques, une nature généreuse et des festivals toute l'année.

Parce que ce département est riche de ses deux villes de caractère aux identités fortes.

Angoulême, au cœur médiéval derrière ses remparts s'est ouverte à la bande dessinée et à l'image animée.

Cognac fait sa vie avec le fleuve Charente et son célébrissime breuvage.

Parce que ici on sait prendre son temps, à pied sur les nombreux chemins de randonnées, à bord d'une embarcation sur **le fleuve Charente** ou à vélo sur l'une des pistes cyclables qui sillonnent le département.

Cela sans compter **un climat clément**, troisième département le plus ensoleillé de France, ainsi qu'une lumière incomparable appréciée par les réalisateurs qui viennent y tourner leurs films. **Le Festival du Film Francophone** ne s'y est pas trompé et se déroule tous les ans le dernier week-end d'août.



Cathédrale Saint-Pierre d'Angoulême

4,5 ★★★★★ (287)

Cathédrale romane du XIIIe siècle

Cathédrale médiévale de style roman édifée au XIIIe siècle avec façade sculptée et nef surmontée de 3 dômes.



Musée de la Bande Dessinée

4,2 ★★★★★ (811)

Expositions dans d'anciens chais

Aménagé dans d'anciens chais, ce musée propose des collections, expositions et ateliers consacrés au 9ème art.



Forêt de la Braconne

4,1 ★★★★★ (8)

Forêt

La forêt de la Braconne est une forêt domaniale de la Charente, en France, située à l'est d'Angoulême.



GASTRONOMIE

Chez nous, on est gourmet et gourmand

Ici, la nature est généreuse et comme l'agriculteur du pays respecte la nature et les traditions, il obtient des produits de grande qualité. A partir de là, les cuisiniers peuvent élaborer des plats succulents.



Qui ne connaît le **beurre Charente-Poitou**, d'Appellation d'Origine Contrôlée, fabriqué à base de crème de lait pasteurisé ou les fromages de chèvre de la région.



Les vaches de race Limousine de Parthenaise dont la qualité et la saveur font l'unanimité. On peut faire le même constat pour l'agneau Poitou-Charentes labellisé "**agneau du Poitou-Charentes**".



Si le poisson d'eau douce est abondant, celui de la mer l'est aussi, comme le sont coquillages de notre Charente maritime voisine. Les moules de Bouchots sont appréciées, mais encore plus les **huîtres de Marennes-Oléron** de grande réputation et qui représentent le lieu de production le plus important d'Huîtres de France.



Gigot de mouton, jambon de pays, haricots blancs appelés « **mojettes** », "bouillure d'anguilles", ou escargots que les charentais appellent « **cagouilles** ».



N'oublions pas le **fameux melon charentais** ou parmi les **gâteaux régionaux**, le broyé du Poitou. Ce dernier est un biscuit qui doit être cassé plutôt que coupé.



Le Cognac et ses milliers d'arômes...



Eau-de-vie fabriquée à base de raisin, le **cognac** est produit dans la région autour de Cognac.

Depuis 400 ans, rien n'a changé : jour et nuit, les Charentais vivent au rythme des «chauffes» dans une atmosphère chaleureuse et ambrée. C'est en hiver, le vignoble endormi, que les vigneron, dans leurs caves, changent le vin en cognac. Le bouillonnement discret de l'alcool, l'eau, le feu, le cuivre et les briques se marient dans des alambics qui chauffent jusqu'au rouge pour donner les futurs grands Crus.

Aussitôt les vendanges, le raisin pressé est mis à fermenter. Ce jus appelé "le moût" devra attendre 5 à 7 jours pour donner un vin médiocre, plutôt acide et peu alcoolisé (de 8 à 11°). C'est en lui appliquant la méthode de la double distillation et en le faisant vieillir en fût de chêne impérativement et pendant 2 ans et demi minimum que ce breuvage prendra ses lettres de noblesse et se transformera peu à peu en Cognac.

Cette méthode de vieillissement permet des échanges d'arômes entre bois de chêne, eau distillée et atmosphère de la cave pour permettre au Cognac de gagner en parfums et en couleur plus ou moins ambrée. [*** ou VS (2 ans minimum), V.S.O.P : Réserve ou V.O (4 ans minimum), X.O : Extra ou Napoléon (6 ans minimum)].

Et "**la part des anges**" ... Un joli nom pour une partie de l'alcool qui en s'évaporant dans l'atmosphère fait diminuer la quantité de Cognac dans les tonneaux.

La Part des Anges

Le Pineau, Divine surprise...



Au XVI^e siècle, un vigneron versa par hasard du moût de raisin dans un tonneau de cognac. Pensant avoir perdu toute la précieuse eau-de-vie, il laissa le tonneau dormir dans un coin. Ayant besoin quelques années plus tard du contenant, il goûta quand même le contenu avant de le jeter...

Ainsi naquit le pineau des Charentes. Le pineau se révèle à la fois fort et sucré, doux et capiteux qu'il soit blanc ou rouge.

Pineau des Charentes

Du grand art pour l'apéritif

Parure d'arômes et de parfums



Le pineau et le cognac sont à consommer avec modération

... Pas les boules !



Les distances à partir d'Angoulême

Bordeaux : 115 km
La Rochelle : 130 km
Lille : 680 km
Marseille : 760 km
Lyon : 450 km
Clermont-Ferrand : 332 km
Poitiers : 115 km
Nantes : 250 km
Brest : 573 km
Strasbourg : 813 km
Limoges : 100 km

Venir en CHARENTE

La route : A10 / RN 10

Les airs : aéroports Bordeaux, Limoges, Poitiers, Bergerac

Le rail : gare TGV d'Angoulême
Angoulême/Paris : 2h10
Lille/ Angoulême : 4h00
Bordeaux / Angoulême : 0h55



PETITE LEÇON DE CHARENTAIS.

Beunaise : bien à l'aise

Cagouille : escargot

Goule : Bouche, gueule, visage

Passer la sainse : Passer la serpillière..

ça mouille : Il pleut

Tantôt : Après-midi

Goutte : Eau-de-vie

Un froid de cheun : Un froid de canard (de chien)

Baignassout : Touriste qui ne fréquente que la côte de Charente-Maritime.

Les cagouillards : Charentais... C'est nous !

Le cognat : Cognac, le cognac

Menterie : Mensonge

On est rendu ! : On est arrivé

Quétou qu'olé ? : Qu'est-ce que c'est ?



Attendez-moi ! J'suis trop p'tite !!! j'ai pas le bord...



Les nouvelles du jour sont sur :



Quelques indications à l'adresse de ceux qui arrivent ou qui passent :

Le Charentais est souvent en retard. Que ce soit de 5 minutes ou de 50, Olé toujours d'un quart d'heure.

Le matin, on embauche, le soir on débauche.

On aime les cagouilles (les escargots). C'est notre emblème et comme ce gastéropode avance aussi vite que nous, on les attrape et on les mange ! et à la mode Charentaise SVP !



AGGLOMERATION D'ANGOULEME

François 1^{er}, disait en parlant du fleuve **Charente** qu'il était « **le plus beau ruisseau de son royaume** ». Ses eaux calmes et sinueuses traversent le département et arrose les pieds des remparts d'Angoulême.

Du haut de son promontoire (103 mètres), dominant un méandre de la Charente et les confluent de celle-ci avec **la Touvre et l'Anguienne**, la ville est surnommée le *balcon du Sud-Ouest*.



Ville classée « Arts et Histoire » elle voit l'année s'écouler au fil des manifestations culturelles et sportives :

En janvier elle s'habille de bulles pour accueillir les festivaliers de la **bande dessinée**, balade des « murs peints » et du musée de la bande dessinée.

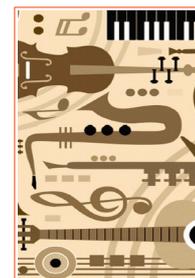
En mai, elle se pare des couleurs de **Musique Métisse**,

En août, elle vit dans le noir pour le **Festival du Film Francophone**,

En septembre elle part sur les chapeaux de roues pour le **Circuit des Remparts**, dernière course de véhicules historiques organisée dans une ville.

En octobre elle devient mélomane avec **Piano en Valois**.

En novembre, « **Les gastronomades** » est le rendez-vous incontournable pour tous les gourmets, dégustations et découvertes des produits du terroir.



SAINT YRIEIX

Commune limitrophe d'Angoulême, son complexe sportif est important avec son plan d'eau « la Grande Prairie » aménagé dans une ancienne sablière où s'adonnent amateurs de planche à voile, optimist et canoë

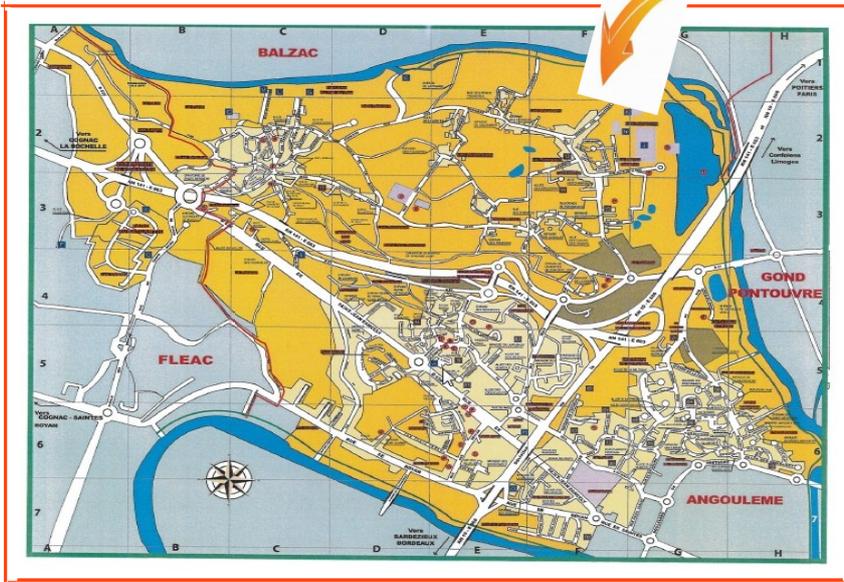
Une plage artificielle permet une baignade surveillée pendant la saison estivale. Le complexe nautique « Nautilus » permet l'apprentissage de la natation, les compétitions, water-polo, de la plongée, bébé-nageur et espace bien-être pour tous.



INFORMATIONS PRATIQUES

Situation du boulodrome et du camping municipal de SAINT YRIEIX

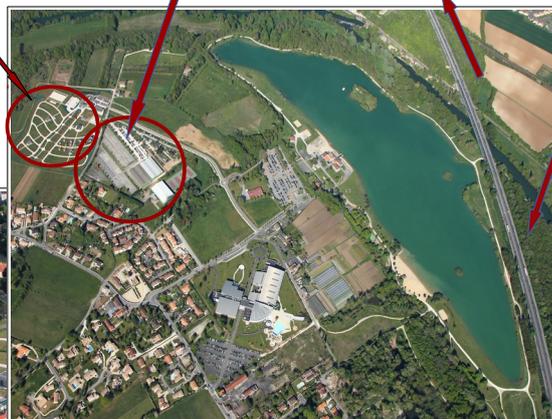
Boulodrome et camping



Camping municipal

Boulodrome

RN10 vers Poitiers / Limoges



RN10 vers Bordeaux



Le boulodrome de la commune de Saint Yrieix compte 80 jeux couverts dont 40 avec le chauffage et 135 extérieurs.

Il est ouvert du 1er novembre à fin février ainsi que tous les jours où se disputent les concours officiels.



HÉBERGEMENT

Chaîne IBIS et B&B

commune de Champniers (10 min du Boulodrome)

122 Rue des Meneaux Espace hôtelier Angoulême, 16430 Champniers



Campanile et Première Classe

commune de Saint-Yrieix (15 min du Boulodrome)

114 route de Royan 16710 Saint-Yrieix-sur-Charente



Grand choix de couchage en Charente

pour les riches



pour les pauvres



SOIRÉE DU VENDREDI ET DU SAMEDI

Salle de LUNESSE
commune de l'Isle d'Espagnac
à 10 min des hôtels

Capacité 460 personnes



Un hall, une buvette, une grande salle, une terrasse, un patio ...

RESTAURATION

Romain Corinne
Traiteur
Roullet St Estephe
06.76.12.63.25
www.traiteur-romain.fr
Siret :31936629000058



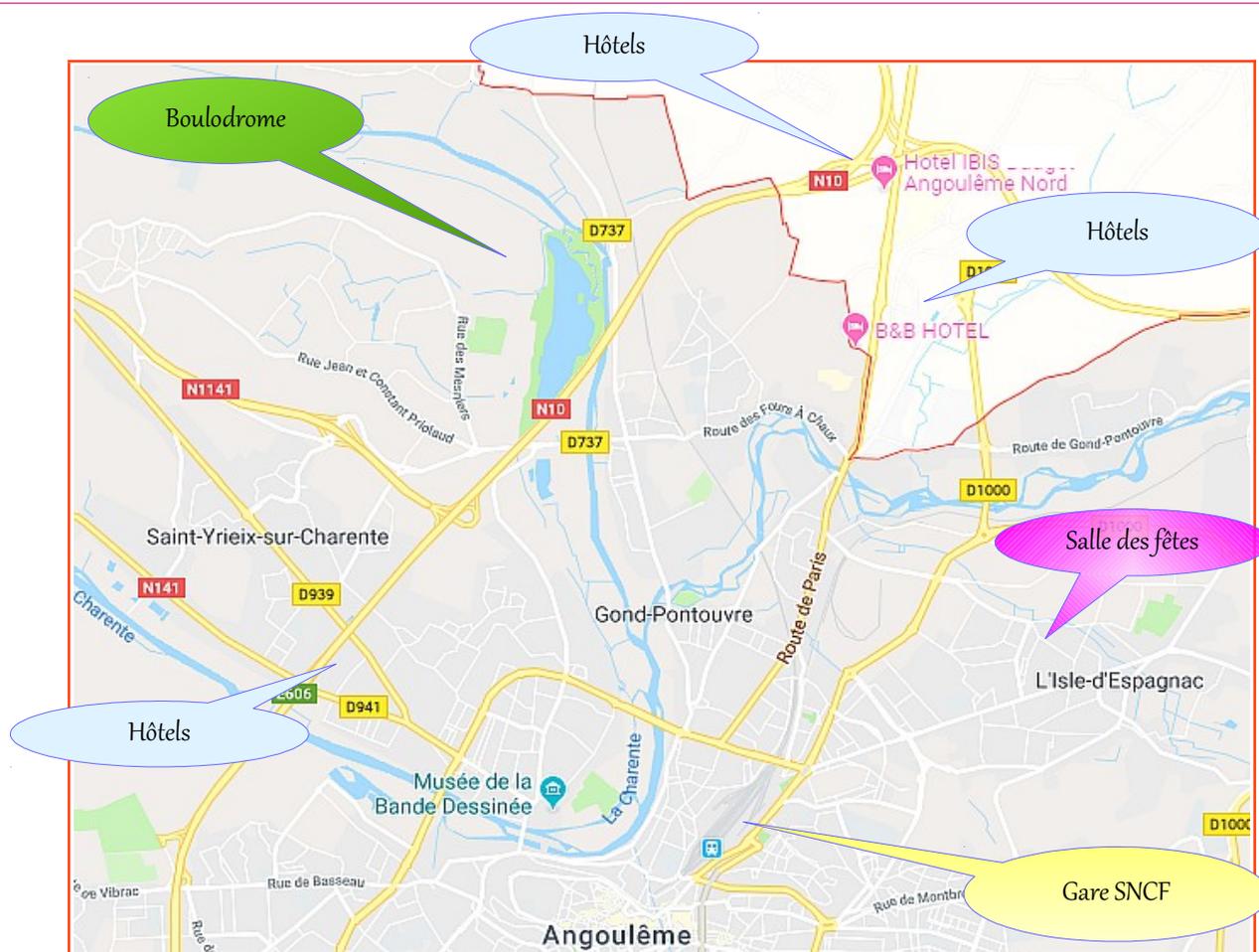
*Le traiteur assurera les repas des midis samedi et dimanche au Boulodrome
& les repas du vendredi soir et samedi soir (soirée de gala) à la salle.*

Le traiteur travaille en circuit court avec des produits locaux.



On est ce qu'on mange

PLAN DE SITUATION



POUR SE DÉPLACER

Dès le début du challenge, La bande Cagoullix sera là pour vous accueillir à votre arrivée mais souvenez-vous : les Charentais ont toujours $\frac{1}{4}$ d'heure de retard !

Moyens de transport : bus / navettes



Ici nos bus sont « couleur BD », plein de couleurs et de bonne humeur ! ...

mais le vôtre sera comme celui-ci :
gris et moche ! On peut pas tout avoir



PROGRAMME DES PARTICIPANTS

Programme des sportifs

VENDREDI

À partir de 16H00 : accueil des participants

20h30 : dîner et animation

SAMEDI

À partir de 7h00 : accueil des participants

8h00 : Début de la compétition

12h00 : Arrêt des parties

DEJEUNER

14h00 : Reprise des parties jusqu'aux quarts de finales joués

21h00 : Soirée de gala

DIMANCHE

9h00 : Demi-finales et finales des divers concours

12h00 : Remise des prix – vin d'honneur

13h00 : Nos « pochons » repas

Programme des accompagnateurs

L'ASCE 16 vous invite à découvrir le patrimoine charentais dont le fil conducteur est « RENAISSANCES ».

La « renaissance » est partout en Charente. Elle sort de l'ombre ou de l'oubli.



C'est le nom de baptême de la gabarre, réplique du 18^{ème} siècle. Après la **visite de la maison des gabarriers de St-Simon**, vous **embarquerez pour une balade au fil du fleuve « Charente »**, calme et sérénité, observation des paysages viticole et architecture au détour d'un méandre, de la vie aquatique dans les eaux claires et vie des berges charentaises.

Pour le déjeuner, nous serons accueillis au restaurant « **A l'abri des pins** » pour un repas traditionnel.

L'après-midi, **visite** patrimoine en compagnie du maire de Bouteville, qui nous racontera les Histoires passionnantes de son village et de son héritage, le **Château de Bouteville**.

En 2018, le château est sélectionné dans le cadre de la mission Stéphane Bern, « Patrimoine en péril » avec le loto du patrimoine.

Aujourd'hui, ce vaisseau de pierre du haut de son promontoire, renaît de ces cendres.



Nous terminerons cette journée par la **visite et dégustation du Baume de Bouteville**, condiment balsamique artisanal fabriqué à partir des grappes de raisin, vieilli dans des fûts de chêne ayant contenu du cognac. Un condiment renommé et apprécié des plus belles tables parisiennes.



NOS ENGAGEMENTS DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Restauration en circuits courts et produits locaux
- Gobelets réutilisables
- Service déchetterie/recyclage du Grand Angoulême
- Formulaire et instructions en ligne
- Incitation au covoiturage
- Transports en commun
- Travail de « récupération » ... vous découvrirez !



Service de secours



Pendant toute la durée du tournoi, un agent secouriste sera présent.



L'équipe ASCE 16 vous souhaite la bienvenue
et un excellent séjour parmi nous.



Vous avez les boules ?

C'est super !

L'INSCRIPTION AU CHALLENGE

Inscription en ligne sur la plateforme :

<http://petanque-fnasce.fr/>

Retrouver toutes les informations pratiques, les documents, les tarifs sur la plateforme

Date limite d'inscription : 1er juin 2020



Tarif

Joueur : **170 €**

Accompagnateur : **185 €**

Joueur sans hébergement : **110 €**

Accompagnateur sans hébergement : **125 €**

Une possibilité est offerte d'accéder au camping de St Yrieix situé juste à côté du boulodrome ainsi qu'à l'aire de camping-car située à l'entrée du plan d'eau de Saint-yrieix.

Réservation individuelle

Coordonnées du Camping :

Camping du Plan d'eau

1 rue du Camping

16 170 Saint-Yrieix-sur-Charente

tel : 05 45 92 14 64

camping@grandangouleme.fr

www.camping-angouleme.fr

Fiche récapitulative

La fiche sera transmise automatiquement par mail aux ASCE après la clôture des inscriptions en ligne.

RÈGLEMENT SPORTIF

Dispositions générales

Article 1 – Participants autorisés

Sont admis à participer :

- Les adhérents des ASCE affiliées à la FNASCE,
- Les ayants-droit (conjoint et enfants sans limite d'âge) d'un membre actif adhérent d'une ASCE affiliée. Pour les enfants, lorsqu'ils atteignent l'âge de 25 ans, ils doivent être titulaires d'une carte d'adhérent individuelle.

Article 2 – Responsabilité des présidents

Tous les participants à un challenge sont placés sous la responsabilité du président de l'association d'appartenance. Tout manquement ou fausse déclaration concernant l'inscription est passible de sanctions définies par la commission de médiation et discipline fédérale.

Article 3 – Obligation des participants

Les participants et accompagnateurs ont une tenue correcte en tous lieux et en toutes circonstances (épreuves, repas, spectacles, allocutions, remise des récompenses...) pendant toute la durée de la manifestation. En cas de détérioration de matériels, les frais sont à la charge des auteurs ou de l'association qu'ils représentent.

Article 4 – Commission de contrôle

Une commission de contrôle est mise en place durant toute la durée des manifestations sportives nationales. Elle a pour mission de régler les problèmes susceptibles de se poser dans le cadre du déroulement des challenges. Cette commission est en droit de s'opposer à la participation d'un concurrent présentant un matériel qu'elle jugerait déficient ou dangereux ou s'il ne répondait pas aux exigences du contrôle.

Elle est constituée :

- du vice-président sport de l'association organisatrice,
- du responsable de l'activité concernée de l'association organisatrice,
- du président de l'URASCE ou de son représentant,
- du représentant du comité directeur de la FNASCE,
- du représentant de la commission permanente des sports. Celui-ci ne prend aucune décision en cas de problème. Son rôle se limite à informer et à conseiller la commission.

La commission de contrôle peut, pour faciliter sa prise de décision, s'adjoindre toute personne qu'elle juge utile, un des arbitres, par exemple.

Les litiges sont examinés et tranchés par la commission de contrôle. Le membre du comité directeur fédéral à voix prépondérante. Dans le cas où l'association organisatrice est concernée par un litige, le représentant de l'URASCE et le membre du comité directeur de la fédération prennent seuls la décision.

Afin de ne pas être à la fois juge et partie, aucun des membres de cette commission ne peut participer à ce challenge.

Les décisions de cette commission sont sans appel.

Article 5 – Contrôle des engagements

À l'inscription :

Chaque association participante fournit à l'organisateur la fiche récapitulative des inscrits dûment remplie, datée et signée par le président d'appartenance qui doit comporter les mentions suivantes :

- L'identité et la filiation du participant ;
- Le numéro de la carte d'adhérent ASCE ;

Elle joindra l'original ou la copie :

- La copie de la carte d'adhérent ASCE.

Une personne ne figurant pas sur la liste transmise par son président à l'organisateur ne pourra prendre part au challenge, de quelque manière que ce soit.

Au moment du challenge :

Le contrôle de la liste nominative est effectué par le membre de la commission permanente des sports assisté du représentant fédéral qui s'assurent que l'identité des participants d'une association corresponde à la liste signée par le président de cette dernière.

Chaque participant doit présenter :

- La carte d'adhérent à son ASCE (uniquement sur le support fourni par la FNASCE) à jour signée avec la photo apposée ;
- Une pièce d'identité, dans le cas où la photo n'est pas apposée ;

Pour un enfant d'agent, la carte de son parent adhérent, sa carte individuelle d'adhésion et l'autorisation parentale s'il est mineur non accompagné d'au moins l'un de ses parents.

Attention : seules les cartes d'adhésion éditées par ANGELA sont valides

Article 6 – Pénalités et sanctions

Pour les cas de discipline sportive qu'elle aurait à examiner, la commission de contrôle peut sanctionner une équipe dont le comportement antisportif le nécessite. En cas d'incidents graves, elle peut exclure l'équipe fautive. Les sanctions immédiates prises par la commission de contrôle ne préjugent pas des sanctions qui pourraient être prises ultérieurement par la FNASCE (commission de médiation et discipline).

Article 7 – Référence à une réglementation nationale

Les épreuves se déroulent suivant les règlements en vigueur de la fédération française de tutelle de la discipline sauf dispositions particulières prévues au présent règlement. De plus, pour rester dans l'esprit des rencontres de la FNASCE, toute dérogation devra avoir l'aval du vice-président chargé des sports et du responsable de la commission permanente des sports de la FNASCE.

Article 8 – Trophées remis par la FNASCE

Ils sont au nombre de trois et sont obligatoires, il s'agit du trophée fédéral, de l'assiette du ministre et du trophée du plus grand nombre. Les récompenses entre les participants des deux sexes doivent être de même niveau et de même qualité. Les coupes, médailles et autres récompenses sont laissées à la discrétion de l'organisateur.

- **Le trophée fédéral** : il est obligatoirement attribué à l'ASCE arrivée première au classement par équipe selon le mode défini à l'article « 21 – Classements ». Il est remis par le représentant fédéral.

- **L'assiette du ministre** : elle est obligatoirement attribuée à l'ASCE arrivée deuxième au classement par équipe selon le mode défini à l'article « 21 – Classements ». Elle est remise par un représentant de l'administration.

- **Le trophée du plus grand nombre** : il est remis à l'ASCE qui a le plus grand nombre de participants sportifs sur le challenge à l'exclusion de l'ASCE organisatrice. En cas d'égalité, c'est l'ASCE la plus éloignée qui le remporte. Il est remis par le représentant de la commission permanente des sports.

Article 9 – Assurances et couvertures des risques

La FNASCE est titulaire d'un contrat « Responsabilité civile » couvrant tous les sinistres pouvant survenir à l'occasion de la manifestation et dont la responsabilité pourrait lui être imputée. L'association organisatrice est assurée en responsabilité civile par le contrat fédéral pour l'organisation de la manifestation. Les participants sont couverts en « individuel accident » dans la limite des garanties prévues par le contrat. Ces garanties sont liées automatiquement à la carte d'adhérent de la fédération et figurent sur la notice accompagnant la carte d'adhérent. Toutefois, si l'adhérent estime que le montant des garanties est insuffisant, il peut souscrire une assurance complémentaire auprès de l'assureur de son choix.

La FNASCE et l'ASCE organisatrice déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration d'objets personnels. Le contrat fédéral ne couvre pas les biens appartenant à l'assuré (adhérent, association), y compris les équipements pour la compétition (vélos, raquettes, bateaux, etc.). Il appartient à chaque participant, s'il le souhaite, de souscrire une assurance garantissant les dommages de son matériel pouvant être causés par une chute, un vol, etc.

Tout sinistre susceptible d'engager la responsabilité de l'association organisatrice doit faire l'objet de la part de la (ou des) victime(s) ou à défaut de son association d'appartenance, et avant leur départ du lieu du challenge, d'une déclaration ou d'une réserve écrite auprès des responsables de ladite association.

Toute déclaration de sinistre est obligatoirement remplie par la victime, signée du président de son association et revêtue du cachet de l'association. Elle est envoyée à l'assurance de la fédération selon les modalités précisées par l'assureur dans un délai de quinze (15) jours. Si un des participants se blesse, il doit déclarer son accident au moyen de l'imprimé de déclaration fourni par l'assureur fédéral dans un délai de quinze (15) jours. Cette déclaration devra être revêtue de la signature du président et du cachet de l'association d'appartenance de la victime. Les copies sont conservées à l'association d'origine.

En cas d'utilisation de véhicules de l'administration ou de véhicules personnels, le président de l'association devra avoir au préalable rempli et signé un ordre de déplacement.

Les participants sont couverts en « individuel accident » dans la limite des garanties prévues par le contrat. Ces garanties sont liées automatiquement à la carte d'adhérent de l'ASCE.

Article 10 – Droit à l'image

Chaque participant à une organisation fédérale accorde à l'organisateur le droit d'enregistrer, en partie ou en totalité, sa participation à l'événement sous forme de photos, vidéos, films télévisés, reportages radio, et tout autre moyen existant ou non encore existant, et de les utiliser à des fins promotionnelles et commerciales, sans limite de temps et sans lui devoir aucun droit financier.

Toute prise de vues ou de son, toute photographie, toute reproduction, totale ou partielle par un participant ne devra être destinée qu'à un usage privé. Toute publication de ce type de document devra faire l'objet d'une autorisation préalable écrite de la FNASCE.

Le fait de s'inscrire au challenge implique l'acceptation que l'organisateur ou la FNASCE utilise son image dans le cadre de son activité.

Si un participant refuse que son image soit exploitée par l'organisateur, il devra le mentionner par écrit au moment de son inscription. Toutefois, le participant qui sera sur une photo de foule prise dans un endroit public ne pourra refuser la publication de ladite photo.

Article 11 – Soins - hospitalisation

En cas de blessure ou d'accident, les participants à ce challenge autorisent l'organisateur à prendre toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde de leur intégrité physique en permettant leur hospitalisation ou en recourant à des soins donnés par des professionnels de santé.

Article 12 – Désistement

Après le **1er juillet 2020**, aucun remboursement ne sera effectué quel qu'en soit le motif.

Article 13 – Cas de force majeure

En cas de force majeure mettant en danger la sécurité des participants, la commission de contrôle se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement ou d'annuler la manifestation après avis du représentant du comité directeur fédéral.

Article 14 – Acceptation du règlement

Par le seul fait de son inscription, tout participant au challenge adhère sans restriction aux dispositions générales et au présent règlement et accepte toutes les décisions des organisateurs pour les cas qui n'y seraient pas mentionnés.

Par le simple retour de la fiche d'inscription, chaque responsable d'association certifie avoir pris connaissance du règlement de la discipline, l'accepter et s'engage à le diffuser à l'ensemble des membres de son ou ses équipes.

Dispositions pratiques du challenge

Article 15 – Qualifications

La participation à ce challenge n'est pas subordonnée à une phase qualificative préalable, régionale ou interrégionale. Toutefois, l'organisateur peut se réserver le droit de limiter le nombre de participants par association en fonction de ses capacités d'hébergement, afin de garantir une participation minimum de toutes les associations. Dans le cas d'un nombre trop important d'inscrits, l'ASCE 16 privilégiera les joueurs au détriment des accompagnateurs.

Article 16 – Droits d'engagement

Aucun droit d'engagement n'est dû au titre de l'inscription à ce challenge.

Article 17 – Tirage au sort des rencontres

L'association organisatrice en fixe les modalités et l'organise à sa convenance en veillant, toutefois, à ce que deux équipes d'une même association ne s'opposent lors des tours de qualification.

Article 18 – Définition des concours

Le challenge comporte trois séries de concours :

Concours principal : il se compose d'un concours féminin, masculin et mixte.

Concours complémentaire : composé d'un concours féminin, masculin et mixte, il est mis en place pour les concurrents éliminés du concours principal.

Concours « consolante » : composé d'un concours féminin, masculin et mixte, il est mis en place pour les concurrents éliminés du concours principal et du concours complémentaire.

Article 19 – Déroulement des concours

La première phase des trois concours principaux est organisée par poule de quatre doublettes. Si, le cas échéant, des poules de trois doublettes sont mises en place, il est fait application du règlement de la fédération française de pétanque et de jeu provençal.

Les deux meilleures doublettes de chaque poule sont qualifiées pour la suite des concours principaux qui se jouent par élimination directe. Les deux doublettes perdantes sont inscrites, automatiquement, au fur et à mesure de leur élimination des concours principaux, dans les concours complémentaires disputés également par élimination directe.

Les parties de poules se jouent en onze points. Toutes les autres parties se jouent en treize points. Toutefois, l'organisateur, pour respecter son planning ou pour des raisons météorologiques, par exemple, peut décider de faire jouer toutes les parties en onze points. Il devra obtenir l'accord du comité d'organisation et l'annoncer aux joueurs avant le début des phases finales.

Des points de pénalité sont appliqués aux retardataires, si l'annonce en a été préalablement faite par le comité d'organisation. Dès le début de la partie, les joueurs doivent s'assurer que leurs boules et celles de l'adversaire répondent aux normes imposées. À compter de la troisième mène, s'il s'avère qu'une réclamation vis-à-vis des boules est sans fondement, l'équipe fautive est pénalisée de trois points qui s'ajoutent au score de l'adversaire.

Une équipe incomplète a la faculté de commencer la partie sans attendre son joueur absent, toutefois elle ne dispose pas des boules de celui-ci.

Article 20 – Arbitrage

Les arbitres disposent des sanctions réglementaires habituelles. L'arbitrage de toutes les parties est assuré par des arbitres officiels désignés par le comité départemental de pétanque et de jeu provençal du département organisateur. Des arbitres officiels assistent et participent à la table de marque. Dans tous les cas, les organisateurs fournissent, obligatoirement, des arbitres en nombre suffisant pour assurer le bon déroulement des parties.

Article 21 - Classements

Un classement masculin, féminin, mixte par association est établi pour l'attribution du challenge national par équipe. Le challenge est attribué à l'association ayant obtenu le meilleur classement. Les équipes sont classées, selon leur mérite dans chacun des concours (principal, complémentaire et consolante), en fonction du barème suivant :

équipe gagnante : 7 points

équipe finaliste : 6 points

perdante de la demi finale : 5 points

perdante du quart de finale : 4 points

perdante du huitième de finale : 3 points

perdante du seizième de finale : 2 points

perdante trente-deuxième de finale : 1 point

Ce classement est établi sous le contrôle du représentant de la CPS qui le valide.

Article 22 – Récompenses

Au maximum, les quatre premières équipes de chaque concours seront récompensées.

Article 23 – Réclamations

Les réclamations éventuelles (réclamation concernant la composition d'une équipe, la qualification d'un ou plusieurs joueurs, etc.) sont immédiatement formulées auprès du comité d'organisation **avant le début de la partie ou du challenge**. Elles peuvent être verbales ou écrites.

Les réclamations concernant des litiges survenus pendant le déroulement d'un concours devront être immédiatement formulées à la fin de ce dernier par écrit auprès du comité d'organisation, dans ce cas, **le délai de dépôt n'excédera pas un quart d'heure**.

Les résultats des classements seront affichés un quart d'heure avant leur promulgation officielle. Les réclamations relatives aux résultats pourront être déposées auprès du représentant de la commission permanente des sports pendant ce laps de temps. Dès l'annonce officielle des résultats, aucune réclamation sur le classement ne sera recevable et les résultats considérés comme définitifs.

Article 24 – Tenues

Pour l'ensemble de la compétition : les compétiteurs doivent porter des chaussures fermées.

Pour l'ensemble des finales, les compétiteurs doivent être revêtus si possible de la même tenue vestimentaire (tee-shirt, sweet, polo, blouson) avec le logo de leur ASCE d'appartenance.

Au plaisir & à bientôt

.... au pays des cagouilles

